



CONVENTION OU GROUPEMENT SAISON 2009 - 2010

1. Les clubs qui ont déjà une convention ou les clubs qui désirent créer un groupement, doivent faire la demande directement à l'ASF à Berne.
2. Les clubs qui font partie d'un groupement sont obligés de signer une convention chaque saison.
3. Toute convention doit être soumise à l'ACVF pour signature pour le **lundi 8 juin 2009** au plus tard.
4. Ce document sera ensuite envoyé par nos soins à l'ASF à Berne pour le délai du lundi 15 juin 2009.

Annexe : circulaire avec directives des contrôles des joueurs.